

Conseil d'administration du 16 décembre 2022

Délibération n° 549 autorisant l'application des tarifs sorties culturelles

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims adopte la grille tarifaire des animations culturelles, ludiques et sportives ci-après :

- Tarif A : 2 €
- Tarif B : 3 €
- Tarif C : 4 €
- Tarif D : 5 €

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 16 décembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration



Véronique PERDEREAU